

Saint Savin

au fil de l'info

EDITO

Voici venu le temps du dernier édit du mandat, six années débutées dans la douleur avec la vague de licenciement à l'usine Aubade.

Malgré ce coup du sort dramatique pour notre territoire, le Conseil Municipal a su rester optimiste et, malgré cette crise persistante, accomplir des investissements importants au service de la population (chantier de la gendarmerie, nouvel espace aquatique avec la construction de la nouvelle piscine, réfection du bâti en centre bourg avec les salles associatives, la résidence-foyer rue de la Traverse et enfin dans le cadre du contrat de plan Etat-Région-Département et Commune, dernière tranche de restauration de l'église abbatiale et début de la restauration du logis (le château).

Tous ces travaux ne sont pas neutres et en ces temps plutôt difficiles, ils ont permis à bon nombre d'entreprises de travailler et à regarder la réussite rencontrée pour chacune de ces réalisations:

- une occupation quasi constante des salles associatives,
- un taux de remplissage de la résidence très satisfaisant,
- une piscine qui rencontre un vif succès l'été et enfin un site touristique qui a vu ses visiteurs augmenter d'une façon substantielle cette année,

cela ne peut qu'être encourageant pour l'avenir.

En parallèle de ces travaux importants, il en fut d'autres non moins importants qui furent menés :

- l'école numérique,
- la mise en place des réunions de quartier,
- une communication régulière par notre lettre "Saint-Savin au Fil de l'Info",
- l'aboutissement avec nos communes voisines du programme "Petite Enfance",
- mise en place d'un Programme Educatif de Territoire avec un programme périscolaire de qualité,
- refonte de notre Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme,

et j'ajouterai même un travail avec les services de la Poste qui a permis à notre commune de conserver ce service avec la Banque Postale sur la place de la Libération et la distribution dans les locaux, place de la République.

Malgré cela, ne tombons pas dans un excès d'autosatisfaction, tout n'est pas parfait, loin s'en faut, et il reste bien des choses à accomplir.

Pour terminer, je voudrais remercier tous les acteurs de la vie locale, bénévoles et professionnels qui s'investissent dans les différentes manifestations. Sans leur engagement à nos côtés, tout serait plus difficile.

Il me reste à vous inviter à venir nous rencontrer à l'occasion des vœux de la municipalité le vendredi 3 janvier prochain à l'abbaye et bien sûr vous souhaiter, pour vous et vos proches, une très bonne année 2014, tant sur la santé que sur la vie professionnelle.

Meilleurs vœux à toutes et à tous

le Maire, Jean-Marie ROUSSE

La Résidence "Les Rives de la Gartempe"



Lors de l'inauguration de la résidence le 16 décembre dernier, Jean-Marie ROUSSE, maire, a remis les clés aux locataires, en présence de Jean-François MACAIRE, président de Logiparc, vice-président de région, Michel BROUARD, conseiller général, Stéphanie BONNET, directrice de Logiparc, Isabelle MATHIEU, architecte de Logiparc, Jean-Louis GAUTRON, responsable travaux à Logiparc, Alain VOLATRON, architecte.



Il ne reste que 3 appartements libres. Si vous êtes intéressés vous pouvez contacter la mairie.

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

CONCERTATION

Fin 2011, le Conseil Municipal a décidé de réviser son Plan d'Occupation des Sols (POS) et de le transformer en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Qu'est ce qu'un PLU ?

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) du 13 décembre 2000 ainsi que la loi Urbanisme et Habitat (UH) du 3 juillet 2003 ont profondément modifié la procédure d'élaboration et le contenu des documents d'urbanisme en remplaçant les POS par les PLU. Dans le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), le projet d'aménagement et de développement durables et la concertation avec les habitants ont été mis en avant.

Avec les lois Grenelle I (3 août 2009) et Grenelle II (12 juillet 2010) la prise en compte de l'environnement a été renforcée dans les PLU, notamment sur 2 points :

- la préservation de la trame bleue et verte, continuités écologiques terrestres et aquatiques,

L'Office de Tourisme

Bilan de l'année 2013 en quelques chiffres :

Nous avons accueilli près de 6 000 visiteurs au sein de nos locaux et avons répondu à plus de 10 000 demandes. Concernant le site www.saintsavin.com, il a accueilli 70 000 visiteurs, la page Facebook OFFICE DE TOURISME SAINT SAVIN (86) connaît de plus en plus de succès.

Nous pouvons remarquer une baisse du nombre de visiteurs physiques (essentiellement en juin et juillet) qui s'explique tout d'abord par le fait que les horaires d'accueil ont été réduits cette année et aussi par le fait que nos touristes se tournent de plus en plus vers l'accueil numérique, comme cela se confirme par la nette augmentation du nombre de visites sur notre site internet.

Le Saint Savinois Infos...

Nous avons continué cette année l'édition mensuelle de notre Saint Savinois Infos qui a maintenant environ 200 abonnés, si vous souhaitez en faire partie pour l'année qui arrive : contactez nous ou inscrivez-vous sur www.saintsavin.com à l'endroit : "Recevez les Infos du Saint-Savinois par e-mail".

Expositions à l'office de tourisme pour 2014...

Photos, peintures, créations artistiques, vêtements, objets de décoration, céramistes... Vous souhaitez exposer ? Vous connaissez quelqu'un susceptible d'être intéressé ? Notre espace d'exposition peut être le vôtre durant quelques semaines.

Contactez-nous dès maintenant !!!

Service civique...

L'office de tourisme se propose d'accueillir un(e) jeune (de 18 à 25 ans) en service civique pour une mission de 6 mois (du 1er avril au 30 septembre 2014).

Mission : Échanges culturels et touristiques avec les visiteurs anglais + Accompagnement des acteurs touristiques dans l'évolution du numérique.

Contactez-nous pour + d'infos ou rendez-vous sur www.service-civique.gouv.fr

L'Animation Numérique de Territoire (ANT)...

En fin d'année dernière, Sabrina a lancé une enquête destinée à établir l'état des lieux des pratiques du nu-

- la limitation de la consommation d'espaces agricoles et naturels pour le développement de l'urbanisation.

Le PLU est un document à la fois stratégique et opérationnel. Élaboré à partir d'un diagnostic, il définit et met en œuvre un projet global pour la commune qui se traduit ensuite en orientations d'aménagement et de programmation, en zonage et en règlement.

Le point sur l'avancement :

Les études ont démarré en septembre 2012. A ce jour le diagnostic et le PADD ont été définis. Ils ont été présentés au public en réunion le 24 septembre 2013. **Les documents et le compte-rendu de cette réunion sont disponibles en mairie.**

Depuis, la commission travaille à la déclinaison du projet en termes de zonage, de règlement et d'orientations d'aménagement. Ces études se poursuivront jusqu'au milieu de l'année 2014. Une nouvelle réunion publique sera alors organisée pour vous présenter et pour discuter avec vous de ces éléments.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques !

mérique des prestataires touristiques de notre territoire. En octobre, chaque personne concernée a pu recevoir le bilan de cette enquête.

Prochamment, les acteurs touristiques (restaurants, hôtels, chambres d'hôtes, gîtes, sites touristiques...) se verront proposer par Sabrina des rendez-vous d'accompagnement qui s'inscrivent dans le programme "une ANT Chez Moi".

Cet accompagnement permettra à chacun de se familiariser avec Internet, de découvrir de nouveaux outils, de développer sa maîtrise du web et ainsi développer et optimiser sa présence sur la toile.

Vous souhaitez vous investir dans la vie locale ?

Devenez membre bienfaiteur de l'Office de Tourisme en y adhérant pour 16 € / an.

Contactez-nous.

Veillez à bien noter les horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme jusqu'au mois de mai :

Lundi	9h/12h30 et 13h30/17h
Mardi	9h/10h30 et 13h30/17h
Mercredi	9h/12h30 et 13h30/17h
Judi	9h/12h30 et 13h30/17h
Vendredi	9h/12h30 et 13h30/16h30

L'office de tourisme sera fermé pendant la période des vacances de Noël.

Coordonnées :

Office de tourisme

20, place de la libération
86310 Saint Savin sur Gartempe
05 49 48 11 00

mail, officetourisme.saint-savin@orange.fr

site Internet, www.saintsavin.com

page Facebook, Office de Tourisme Saint Savin (86)

profil Facebook, Sabrina OT Saint-Savin

Flicker, Office de tourisme Saint Savin

En Images

11 novembre

Après le défilé du 11 novembre et à l'occasion du vin d'honneur, le drapeau militaire a été remis au Maire de Saint-Savin par le colonel JOSSET en présence du dernier porte-drapeau René RANGEARD. Ce drapeau est désormais exposé dans la salle du conseil.



Les travaux en cours.

L'église : démarrage de la phase III de la croisée du transept, du déambulatoire et du chœur.



Le Logis : nettoyage avant démolitions



Poursuite des activités périscolaires

Atelier "Urbanisme"



Atelier "Art Plastique"



AU COLLEGE

Du lundi 18 au vendredi 22 novembre, le collège Prosper Mérimée s'est paré de ses plus belles couleurs. Chaque jour de la semaine a été consacré à l'une d'entre elles : lundi rouge, mardi vert, mercredi bleu, jeudi jaune et vendredi arc-en-ciel. Tous les membres de la communauté éducative ont été invités à arborer la couleur du jour dans leurs tenues vestimentaires ! Un projet transdisciplinaire a été proposé aux élèves et les couleurs se sont déclinées dans toutes les disciplines :

- en français : des poèmes, des expressions colorées, un travail sur les mots et la symbolique.
- en langues : des poèmes et une exposition sur les personnages colorés des dessins animés.
- en technologie : les élèves ont réalisé des disques de Newton pour synthétiser de la lumière blanche.
- en sciences : un travail sur l'œil, de la chromatographie, une échelle de PH colorée à partir du chou rouge.
- en mathématiques : construction de figures géométriques et d'illusions d'optique



- en éducation musicale : réalisation d'une frise historique sur les couleurs dans la chanson.
- en arts plastiques : réalisation de tabliers, un travail autour de deux oliviers et la réalisation d'une marelle géante.
- en EPS : réalisation de pyramides.

Le personnel de la cuisine s'est également investi, notamment dans la réalisation de menus colorés et dans l'organisation d'un concours de dessins sur le thème "couleurs savourées, saveurs colorées". Une exposition itinérante de l'espace Mendès France intitulée "Physique et Couleurs" a été présentée dans le hall du collège jusqu'au 26 novembre,

ainsi que toutes les productions réalisées par les élèves au cours de cette semaine. Enfin, Antoine Wedel, animateur de l'espace Mendès France, est intervenu dans les classes de 5^e, 4^e et 3^e pour encadrer deux ateliers "Lumières en boîte" et "Illusions d'optique" : succès assuré auprès des élèves ! Cette semaine très riche a permis à toute la communauté éducative de travailler autour de valeurs comme le partage et la collaboration, le tout avec un peu plus de légèreté et de sourires que d'habitude en ce début d'hiver !



LES ATELIERS PETITE ENFANCE

Parents, votre enfant n'est pas scolarisé...

venez nous rejoindre les lundis, à la salle des Associations de Saint-Savin.

L'atelier petite enfance est un espace de jeu spécialement aménagé pour votre enfant.

Pour vous c'est l'occasion de rencontrer et d'échanger avec d'autres parents, de prendre du temps avec lui, de le voir découvrir un nouvel environnement et faire de nouvelles expériences.

Vous recevrez un planning pour les ateliers de 2014. Si vous ne l'avez pas reçu en janvier, demandez-le à la mairie. Au cours de l'année, c'est aussi un spectacle adapté aux tout-petits, à venir découvrir en famille, puis des rendez-vous réservés aux adultes en soirée pour échanger sur vos questionnements parentaux : développement de l'enfant, éducation, ...

Vos suggestions nous intéressent.

Nadine Prouteau, éducatrice de jeunes enfants

Contact : petiteenfance.stsavin@yahoo.fr

06 26 56 55 90

Projet de territoire

CLAS

Zoom sur le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Depuis 4 ans le CLAS a lieu en partenariat avec les écoles de St Savin, Antigny et St Germain. Cet atelier a lieu dans chaque école. Pour ce qui concerne St Savin le CLAS se déroule tous les jeudis de 16h à 17h15.

C'est quoi le CLAS ?

On désigne par "accompagnement à la scolarité" l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'école, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires,

à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'école.

L'accompagnement à la scolarité est gratuit et laïque et ouvert à tous les enfants du CP au CM2. Cette action est menée en partenariat avec les enseignants et une équipe de bénévoles.

Rappel

L'atelier cirque a débuté depuis le mois d'octobre au dojo, tous les samedis matin.

Les vacances de Noël approchent et des animations ont lieu pour les ados : sortie patinoire, visionnage du film « La Marche »...

Pour plus d'infos complémentaires n'hésitez pas à nous contacter à l'Union des MJC du Pays Montmorillonais

Gaël Beaumard au **06 25 43 26 17** ou animstsavin@yahoo.fr

EPCC ABBAYE DE SAINT-SAVIN SUR GARTEMPE ET VALLEE DES FRESQUES - 4^E TRIMESTRE 2013

Dimanche 20 octobre 2013, dans le cadre des célébrations du 30^e anniversaire de l'inscription de l'abbatiale sur la Liste du patri-



moine mondial de l'UNESCO, l'EPCC Abbaye de Saint-Savin sur Gartempe et Vallée des Fresques vous a fait découvrir l'abbaye d'une manière plutôt surprenante...

Alors que la médiatrice procédait à sa visite, elle fut interrompue par... Prosper Mérimée en personne (joué par le très médiatique Bertrand Lafarge, de la Cie du Théâtre du Trèfle) ! Répliques cinglantes, intermèdes musicaux, costumes et jeux de scène ont su rythmer cette visite inattendue. Entre humour et érudition, les 170 spectateurs ont été appelés à revivre ses visites à St Savin pour se remémorer le souvenir de celui qui passe pour être le sauveur de l'abbaye.



Fort du succès rencontré par ce parcours spectacle, l'EPCC Abbaye de St Savin sur Gartempe et Vallée des Fresques proposera à nouveau cette animation durant la saison estivale 2014.

Les Cyclos

Les Cyclos de St Savin et St Germain se sont réunis en assemblée Générale le vendredi 22 novembre salle des associations à St Germain.

Cette 37^e AG se caractérise par une faiblesse de nos animations intra-membres et des intentions non concrétisées en 2013 mais une grande satisfaction d'avoir participé à l'organisation de la semaine régionale cyclotourisme en pays Montmorillonnais avec nos 6 clubs partenaires.

Un projet bien réalisé avec beaucoup de satisfactions, sur le plan financier mais surtout sur le plan humain. Une belle aventure humaine que nous avons partagée ensemble avec



les représentants des clubs auxquels nous étions associés. Il nous faut associer à cette réussite les représentants de nos

deux communes qui nous ont soutenus, les 2 maires Jean-Marie Rousse et Michel Porte ainsi que nos 16 annonceurs locaux qui ont contribué à ce succès.

Cette année a été marquée par deux disparitions d'amis cyclotouristes, Jean-Paul Chambet, ancien Maire de St Germain et l'ancien président du club, Alain Chadozeau.

Le bureau a été reconduit :

Président, Hugues Maillat, *Vice-Président*, Jean-Pierre Brissonnet, *Secrétaire*, Jean-Jacques Pinson, *Trésorier*, Bruno Moretti, *Animation*, Françoise Fayolle, *Sécurité*, Michel Simon, *Membre*, Yvon Chaussebourg

Adhésion 2014 : 52,00€ (adhésion, licence, assurance)

Cyclos St Savin et St Germain, 6 rue Hartley Wintney 86310 St Savin, mail : hugues.maillat@orange.fr tél. 06 84 81 07 96

Centre Cantonal Culturel

Le dimanche 29 septembre, vingt membres du Centre Cantonal Culturel ont participé, dans le cadre des sorties culturelles thématiques, à une journée « Sur les pas de Charles Maurice de Talleyrand ».

Après un passage par le tombeau de l'homme d'Etat, le groupe a visité son château de Valençay avec son magnifique mobilier Empire, les dépendances et les jardins, suivi d'un déjeuner dans l'aile du château affectée à cette mission.



Le petit village de Veuil avec les restes de son château renaissance et ses rues bordées de fleurs a retenu notre attention avant d'atteindre le château de Bouges, superbe demeure avec ses meubles très originaux, ses écuries, ses selleries d'honneur et de travail, ses voitures hippomobiles, et son superbe jardin à fleurs, installés dans un écrin de verdure.

Même les nombreux passages pluvieux qui nous ont accompagnés au cours cette journée n'ont pas réussi à en ternir l'intérêt. Nous recommencerons !

Le Comité de Jumelage

Le Comité de Jumelage était présent cette année encore au marché de la Saint-Nicolas de notre ville jumelle Heusenstamm. 23 participants dont 3 enfants du collège ont effectués leurs 12 heures de car pour participer à cette grande fête de nos amis Allemands.

Samedi matin, par une météo agréable, nous avons installé un tout nouveau stand que d'autres ont chaleureusement décoré dans la plus pure tradition française, avant d'y installer nos vins du Haut-Poitou, Bordeaux, Pineau, Cognac, huile de noix, divers pâtés et rillettes, miels, fromages de chèvres et toasts chauds destinés à la vente de samedi et dimanche. Samedi midi, un copieux apéritif a réuni tous nos hôtes allemands, les élus de Heusenstamm et les Saint-Savinois dans une ambiance très sympathique avant le lancement du marché. Pendant 2 jours, les équipes se sont relayées pour assurer la vente pendant que d'autres visitaient la ville, se rendaient à Francfort ou écoutaient les différents concerts donnés dans la ville.



La soirée du samedi a rassemblé les Français, Italiens, Belges, Anglais et Allemands autour d'un grand buffet, dans un mélange de langages avec pour point commun une Europe basée sur l'amitié, la solidarité et le partage.

Le démontage du stand du dimanche soir est très vite arrivé ; heureusement, il ne restait que très peu de denrées invendues, ce qui a simplifié les opérations de transport avant de participer à une dernière soirée amicale en compagnie de nos hôtes.

Tout le monde était présent, mais un peu triste, le lundi matin à 7h00 pour une longue journée de route vers Saint-Savin avec plein de beaux souvenirs dans la tête.

Activités du comité de jumelage à retenir pour 2014 :

- samedi 5 avril en soirée, deuxième édition du "bal Folk du jumelage" avec l'orchestre Engouvent, dans la salle des fêtes de Saint-Germain.

- samedi 12 et dimanche 13 juillet : Grande randonnée pédestre du jumelage avec la participation de marcheurs de toutes nos villes jumelles.

AGENDA

LES VOEUX DU MAIRE AURONT LIEU LE VENDREDI 3 JANVIER 2014 À 18 H 30, AU RÉFECTOIRE DE L'ABBAYE

Prochaines conférences du Centre Cantonal Culturel

- samedi 18 janvier
- samedi 1^{er} février
- samedi 22 février
- samedi 15 mars
- vendredi 4 avril
- samedi 12 avril
- vendredi 25 avril

et aussi

- dimanche 5 avril
- dimanche 20 avril

Diaporama "Du centre du Vietnam au coeur du Myanmar (Birmanie)", Rémy Berthon.

"Histoire d'un parcours au service du patrimoine", Pauline Hérou de la Grandière.

"La Vallée des fresques ou la richesse d'un patrimoine peint", Aurore Mollé.

"Le Sikh Dharma au coeur des spiritualités indiennes", en présence de Marinus Janssen du château de Puygirault, salle des fêtes de Saint Pierre de Maillé.

"L'écriture et la culture chinoise : l'art de la calligraphie", Enzhi Yang, Saint Pierre de Maillé.

"Développement et importance de l'art en milieu rural", Emmanuelle Rousse.

"Causerie autour de la musique avec la participation de 8 musiciens", Eric Viaud, salle des fêtes Saint Pierre de Maillé.

Grand bal folk du Comité de Jumelage

Carnaval intercommunal sur le thème "DISCO", organisé par Idées d'eux.

etc... voir renseignements complémentaires et autres animations sur le site de l'office de tourisme : www.saintsavin.com

Le Comité des Fêtes

Que fait le comité des fêtes de Saint Savin?

Association collégiale "loi 1901", composée d'un bureau de 7 membres, avec Chantal Rousse, secrétaire et fonction de Présidente et Hugues Maillet, trésorier, fonctionne avec une trentaine de bénévoles de plusieurs communes du canton.

Quels sont les points marquants de cette année 2013 en tant qu'organisateur ou contributeur associé à l'évènement ?

Le carnaval avec la présentation d'un char, la course cycliste de St Savin (buvette), un repas de l'ensemble des bénévoles, la fête du Parvis (repas brochettes), le festival de blues, la fête du 14 juillet (choucroute, buvette et bal populaire), course cycliste de la Gassotte (buvette), la brocante (frites), les nuits romanes

(buvette, dégustation), le marché des producteurs (buvette et barbecues-frites), concert de Donald Ray Johnson du 29 novembre



en salle des fêtes de St Germain.

Le Comité des Fêtes anime la vie communale, en lien avec la mairie, par l'organisation de ces festivités (seul ou aux côtés de partenaires organisateurs comme l'EPCC ou diverses associations). Son rôle est de dynamiser, créer de l'attractivité et de l'activité en faisant de notre commune un lieu de destination choisi et apprécié des visiteurs, en association avec les habitants locaux pour créer une identité de destination qui contribue à dynamiser nos territoires en soutenant l'économie locale. Pour réussir cette ambition, votre participation est essentielle, nous comptons sur vous.

Nous mettons à votre disposition, sous



Comité des Fêtes
86310 - St Savin

certaines conditions, un barnum de 12mx5m en location, ainsi qu'un matériel de sonorisation pour association locale.

contacts : Comité des Fêtes de St Savin:

comitedesfetes.stsavin@orange.fr
Hugues Maillet, tél. 06 84 81 07 96
Chantal Rousse, tél. 05 49 48 12 46

ER Art Contemporain

La galerie ER remercie son public d'être venu nombreux le soir du vernissage de l'exposition : « NUIT BLANCHE » et souligne le bel échange qui a eu lieu tout au long de la soirée entre les 3 artistes : Amélie Lengrand, EB, Keita Mori et le public.

RDV en mars 2014 !

FERMETURE ANNUELLE (janvier-février)



EB



Amélie Lengrand



Keita Mori

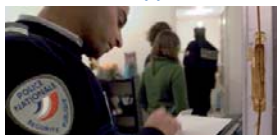
La saison redémarre au mois de mars avec une nouvelle exposition à Poitiers, puis au mois d'avril à la galerie de Saint-Savin.

pour en savoir plus : www.emmanuelrousse.com

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés : privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...).



Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix (conformément à la Charte d'accueil de la police et de la gendarmerie nationale). Munissez-vous d'une pièce d'identité. Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés. Déclarez le vol à votre assureur.

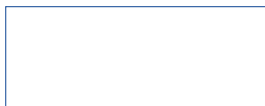
Le dépôt de plainte après un cambriolage ou une tentative est essentiel. Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi de favoriser l'identification des auteurs de délits. Ces unités sont équipées par des policiers ou des gendarmes, formés en police technique et scientifique, qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.



VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705
OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08
TÉLÉPHONES PORTABLES MOBILE :
SFR : 10 23
ORANGE : 0 800 100 740
BONNEFES TELECOM : 0 800 29 10 00
FREE MOBILE : 32 44 ou 0 899 960 702

VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :



www.interieur.gouv.fr



Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plus révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...

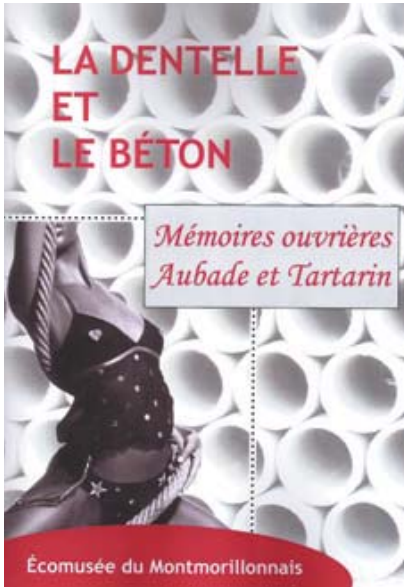
Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



L'écomusée du Montmorillonnais
a fait éditer début décembre un ouvrage intitulé:



"La dentelle et le béton : Mémoires ouvrières Aubade et Tartarin"
Cet ouvrage illustré est réalisé à partir des témoignages recueillis auprès des anciens ouvriers et ouvrières du groupe Tartarin et de l'usine de lingerie de luxe de la marque Aubade.

Ces deux entreprises, installées durant plusieurs décennies dans le même bassin d'emploi du Saint-Savinois, ont connu une évolution bien différente, l'une se développe sur place, l'autre délocalise...

Ouvrage en vente à l'office de tourisme : 13 €.

"SUR LA TÊTE DE L'AMOUR"

Printemps 2001... Printemps de Bourges...

Un saint-savinois, chanteur, est nommé avec son groupe L'Inconscient en tant que "Découverte du Printemps de Bourges". Vous vous en souvenez ?

Non, bien sûr... Normal... Vous faisiez quoi ?

« Pas l'temps d'm'occuper d'ça »

« Le rap c'est autre chose »

« Moi j'ai toujours aimé l'rock »

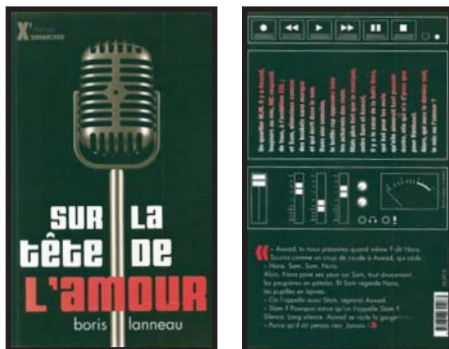
Et alors ? ...

« L'Inconscient » a quand même continué à écrire... A jouer avec l'écrit... pas les cris...

Maintenant il fait plutôt chanter les mots qui font danser les pages...

Pourquoi ? Pour une histoire d'amour.

Pour une histoire d'amour ? Oui, mais laquelle ?



Deux mecs. Un « qu'écrit » mais qui parle jamais, l'aut' qui chante les textes de l'aut' mais « qu'écrit pas »...

Et alors, où est le problème ?

Et ben, ils sont tous les deux amoureux de la même fille.

Normal!!! Normal mais compliqué...

La fille, belle avec sa baguette dans les cheveux, belle... et intelligente aussi, mais gênée par ses fautes d'orthographe...

Alors avec ces trois là, qu'est ce qu'on peut faire ???

Ben, une histoire d'amour, comme je vous le disais tout à l'heure...

Au fait... Ça vous donne envie de mieux la connaître cette histoire ?



Merci pour le tri !

Merci à vous. Grâce à votre contribution, de nombreux déchets sont recyclés. Pour le vérifier par vous-même, venez visiter l'Eco-Pôle, à Sillars. Depuis l'année dernière, de nouvelles filières ont été mises en place : ainsi les textiles, les CD/DVD peuvent aussi être réutilisés ou recyclés. Et d'autres filières de reprise vont certainement voir le jour cette année permettant d'augmenter le recyclage et de diminuer l'enfouissement. A suivre !

Vous vous posez encore des questions sur la manière de trier ? Pour vous aider :



Le sac transparent, c'est celui des emballages et du papier, qui vont être triés à Sillars puis recyclés : **canettes et boîtes** en acier et en alu, **bouteilles et bidons** en plastique, **briques** (de lait, de jus de fruit, de soupe), **papier** (journaux, magazines, publicité, **petits cartons** (les cartons bruns sont à porter en déchèterie).

Le sac noir, c'est celui des ordures résiduelles, qu'on ne peut pas recycler et qui vont être enterrées. Par exemple : les déchets souillés comme les couches-culottes.

✓ **Que faire des médicaments et des seringues ?** Ce sont en pharmacie qu'ils sont récupérés pour être incinérés. Des boîtes sont spécialement mises à votre disposition pour les seringues →



Et la déchèterie, ça sert à quoi au juste ?

On y porte les déchets suivants les **encombrants** (meubles, gravats, déchets végétaux, électroménager, cartons bruns, verre) et les **toxiques** (peintures, piles, huiles, ampoules).

Une carte pour récupérer vos sacs

Vous bénéficiez d'une dotation de sacs à l'année. A partir du 2 janvier 2014, pour la délivrance de vos sacs, votre carte de retrait vous sera demandée à la déchèterie (et à la mairie pour les personnes à mobilité réduite), afin d'assurer un suivi strict et de limiter les coûts de fonctionnement (et donc la redevance dont nous nous acquittons tous).

✓ **Une astuce pour avoir toujours votre carte avec vous : glissez-la dans votre voiture ou votre sac à main.**

Trier, c'est bien, réduire c'est mieux.



Et si nous diminuons notre production de déchets ? Pour ça, plusieurs solutions très simples : réparer, donner (les vêtements, les jeux, les bibelots), consommer des produits moins emballés, composter les végétaux et restes de repas* ou encore apposer un autocollant Stop Pub sur votre boîte aux lettres. Lancez-vous !



✓ **Gratuit, disponible à la mairie**

*Un composteur à prix réduit est mis à disposition par le syndicat à chaque foyer de la commune (de 15 à 21 € selon les modèles, en bois ou plastique). Un seau sera donné à chaque personne qui débutera le compostage en tas.

Venez voir pourquoi votre geste quotidien est important

L'Eco-pôle est ouvert à tous : écoliers, employés, habitants, petits et grands (sur inscription). Venez nous rencontrer et découvrir le fonctionnement du centre de tri (des emballages et du papier) et de la plateforme de compostage.



✓ **Visite gratuite, du lundi au vendredi** (environ 1h30)

Pour vous inscrire, appelez-nous au 05 49 91 96 42.

SIMER Eco-Pôle - La Poudrière - 86320 SILLARS - www.simer86.fr - Simer Ecopole

Vous aussi visitez le centre de tri et la plateforme de compostage de Sillars !

Visite gratuite du lundi au vendredi, 9h - 19h (le matin sur inscription) durée 1h30

Inadmissible, au centre de tri!!!

Ces déchets doivent être éliminés dans une filière spécifique. En aucun cas, ils ne doivent être déposés dans les sacs de tri.

HALTE AUX DÉCHETS DE SOINS PIQUANTS !
Chaque jour ou presque, des seringues sont trouvées dans les sacs transparents par les personnes qui affinent le tri de vos déchets, mettant ainsi leur santé en grand danger, de même que celle des agents de collecte.

Les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) sont les matériels ou matériels percuteurs ou coupants, les objets tranchants et perforants et présentant un risque infectieux.

Ils présentent 3 risques importants :
- Le risque infectieux (zoonose générale par le via de certains déchets médicaux non-infectieux : seringues, aiguilles, poche de sang, cathéter, consommable de dialyse, tubulure de perfusion, pansement, compresses...)
- Le risque de coupure ou de blessure par les objets «aiguilles-coupants-tranchants»
- Le risque infectieux : probabilité de contracter une maladie due à un agent biologique.

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS D'ACCIDENT ?
Un protocole doit être suivi par la personne blessée auprès de l'hôpital ou du médecin, qui dure 6 mois avec des prises de sang régulières.

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS D'ACCIDENT ?
Un protocole doit être suivi par la personne blessée auprès de l'hôpital ou du médecin, qui dure 6 mois avec des prises de sang régulières.

des déchets indésirables trouvés sur la chaîne de tri...

- A. comme Aiguilles
- B. comme Douilles remplies de seringues
- C. comme Cathéters d'artériels, couches
- F. comme Filles de sang
- J. comme Joints
- M. comme Masques respiratoires
- R. comme Rythmes alimentaires
- S. comme Seringues, Seringues gastriques et urinaires
- T. comme Tubulures
- V. comme Vents bruis, Vigileux

... que font-ils là ???

ET LES MÉDICAMENTS ET LEURS EMBALLAGES ? LES DASRI... C'EST EN PHARMACIE !
Les pharmaciens sont tenus de fournir des conteneurs spécifiques pour stocker ces produits et de les récupérer une fois remplis pour les faire incinérer. Le SIMER a mis en place un système de collecte avec des pharmacies participantes ([voir sur www.simer86.fr](http://www.simer86.fr)).

QUE DIT LA LOI ?
ARTICLE L.612-3 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
Les officines de pharmacie sont tenues de collecter gratuitement les médicaments à usage humain non utilisés expirés par les particuliers.

A votre avis, qu'y a-t-il dans ces bouteilles ?
des médicaments